

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, Emmanuelle BONDUELLE (à partir du point 4 inclus), Elodie DEMARE,
Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY
André BECK procuration à Emmanuelle BONDUELLE
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ
Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF
Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE
Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 8 (9 à partir du point 4 inclus)

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 06/04/2023

5. Voirie du lotissement 'la Valbonne' – achat des parcelles

La question du statut juridique des rues du lotissement de la Valbonne se pose régulièrement lors des cessions de propriétés privées des habitants. Le statut privatif de cette rue est établi alors qu'elle présente toutes les caractéristiques d'une voie communale et est régulièrement entretenue par la commune.

L'ouverture d'une enquête publique concernant le transfert d'office dans le domaine public de la voirie de la Valbonne avait été décidée par délibération du Conseil Municipal du 15/10/2022.

Des recherches supplémentaires par le notaire ont permis de préciser la propriété des parcelles et d'aboutir à un accord avec le propriétaire qui accepte un achat des parcelles par la commune.

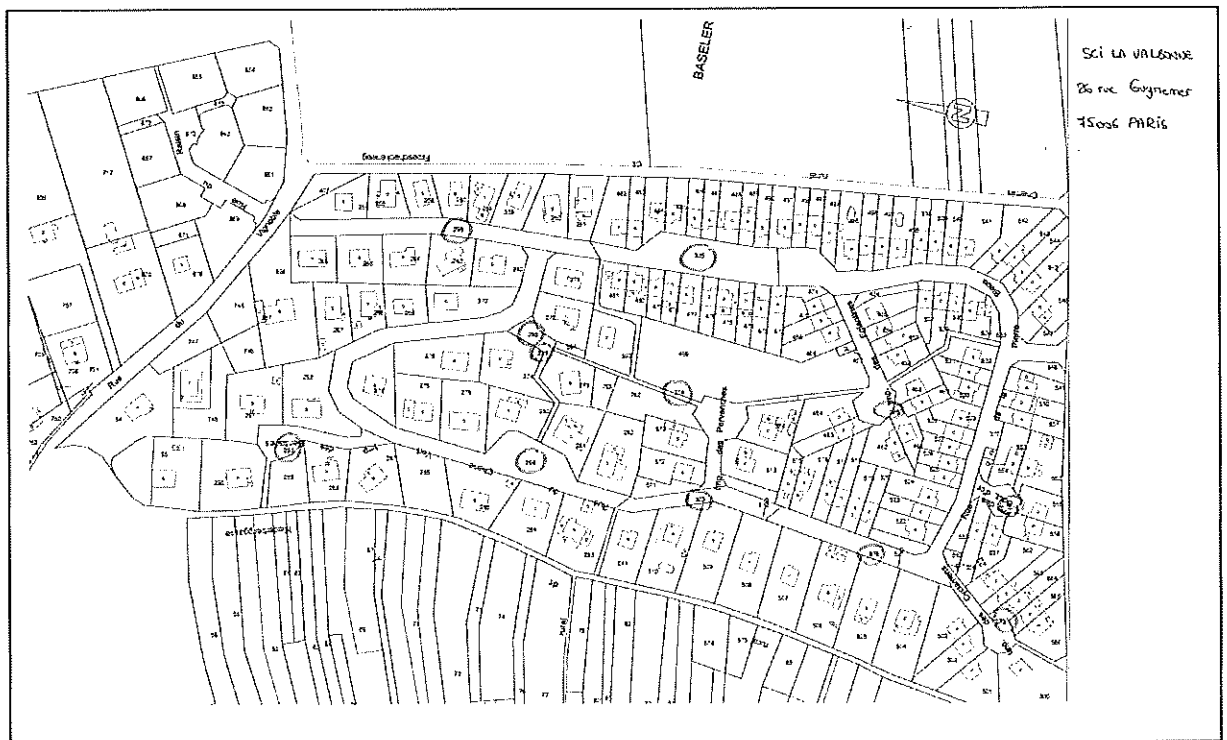
Le montant proposé est de :

- 5 000 € versé par la commune au propriétaire des parcelles ;
- la prise en charge des frais d'acte par la commune de Dietwiller, soit 670 €.

Les références cadastrales des parcelles de la voirie sont les suivantes :

Section	Parcelle	Surface (ares)	Destination
23	275/50	0,36	Transfo EDF (Vignoble)
23	373/49	5,24	Impasse des Cyclamens
23	374/49	3,3	Impasse du Boutons d'Or
23	375/49	10,79	Impasse des Eglantines
23	376/49	40,77	Rue du Chêne Vert
23	293/50	6,63	Impasse des Gentianes
23	294/50	32,83	Rue du Chêne Vert
23	295/50	3,19	Sentier
23	296/50	12,59	Rue de la Pierre Bleue
23	323/50	8,77	Rue du Chêne Vert
23	324/50	11,17	Impasse des Pervenches
23	325/50	17,24	Rue de la Pierre Bleue + parking
		152,88	TOTAL

Localisation des parcelles



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retire la délibération du 15/10/2021 ;
- donne son accord pour l'acquisition des parcelles n° 275/50, 373/49, 374/49, 375/49, 376/49, 293/50, 294/50, 295/50, 296/50, 323/50, 324/50, 325/50 section 23, d'une superficie totale de 152,88 ares – pour un montant total de 5000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant ;
- autorise Monsieur le Maire à reverser ces parcelles dans le domaine public et à demander leur élimination du livre foncier ;
- précise que les frais des actes seront pris en charge par la commune ;
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

.Signatures :

Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le 14/04/2023
affiché le 14/04/2023

SOUS-PREFECTURE

18 AVR. 2023

DE MULHOUSE